



**PORT
BARCARÈS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

Envoyé en préfecture le 12/03/2018

Reçu en préfecture le 12/03/2018

Affiché le 12/03/2018

SLOV

ID : 066-216600171-20180308-DEL25-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le jeudi 8 mars, à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Le Barcarès, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain FERRAND, Maire ;

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Alain FERRAND,

Madame Marie ROSES, Monsieur Frédéric ALOY, Madame Marie DUFFAUD, Monsieur Pierre SALA, Madame Pascale MONNEROT, Monsieur Jean-Marie PACIFICO, Madame Martine GISOLO-ANGLI, Messieurs Marc PLANAS, Fabien DAVID, Martial GUERIN, Madame Colette DETAUX, Messieurs Joseph GARCIA, Loïc TOMISSI, Madame Laura FABIAU, Monsieur Jean-Marc CHAVEY

ETAIENT ABSENTS :

Madame Colette LEROY, Monsieur Yvan NAYA, Madame Sabine MULLER, Messieurs Daniel PHILIPPOT (excusé) et Claude GOT et Madame Véronique PASTOUREAU

PROCURATIONS :

Madame Paule DU MOUZA donne procuration à Madame Marie DUFFAUD
Madame Micheline MARTINEZ donne procuration à Madame Colette DETAUX
Madame Gisèle MOSCA donne procuration à Monsieur Fabien DAVID
Monsieur André GALAUP donne procuration à Madame Marie ROSES
Madame Camille FERRAND donne procuration à Monsieur Alain FERRAND

Commune de le Barcarès

DELIBERATION N°25/08-03-2018

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD 38 (POUR PARTIE) AU GROUPE CARDINAL ET A LA FAMILLE TRIGANO, FONDATEURS DE LA CHAINE HOTELIERE « MAMA SHELTER »

Monsieur le Maire Alain FERRAND, rapporteur, expose à l'Assemblée ce qui suit :

En préambule, il convient de rappeler que la chaîne d'Hôtels « MAMA SHELTER » fait figure de l'une des plus en vogue et des plus reconnues du moment.

Il s'agit également d'une chaîne portée par des opérateurs sérieux et reconnus tels que le Groupe Immobilier CARDINAL, la Famille TRIGANO, fondateurs du CLUB MED, ou bien encore le groupe ACCOR.

Il rappelle également à l'Assemblée que la MAMA SHELTER est une chaîne d'hôtels implantés à Paris, Marseille, Istanbul, Lyon, Bordeaux, Toulouse ou bien encore Los Angeles.

Les principaux projets du groupe sont programmés à Bangkok, Prague ou bien encore Belgrade.

Outre ces destinations de prestige, le Groupe envisage de s'implanter au Barcarès afin d'y créer un complexe hôtelier innovant et dans l'esprit de ceux figurant dans le catalogue MAMA SHELTER.

En effet, le groupe CARDINAL et la famille TRIGANO, représenté par M. GUY SHELTER, ont choisi la ville pour décliner leur tout nouveau concept hôtelier : « MAMA BEACH ». Pour ce faire, ces opérateurs proposent d'acquérir la parcelle AD 38 pour une surface de 1,42 ha moyennant le paiement de la somme de 4 000 000 euros.

Outre l'intérêt financier de l'opération, c'est aussi son intérêt économique et stratégique qui doit être souligné.

La « MAMA SHELTER » est une enseigne reconnue et dont l'intégration du catalogue fera rayonner la ville et la station qui seront proposées à côtés de destinations mondiales prestigieuses.

Aussi, le Groupe « MAMA SHELTER » propose d'organiser un concours restreint de trois architectes (parmi lesquels l'agence VALODE ET PISTRE) sur esquisse afin d'appréhender au mieux les enjeux du site, et d'ouvrir avec la mairie un dialogue de co-conception dans le but d'optimiser les ambitions architecturales et l'insertion paysagère du projet.

Celui-ci comportera environ 150 chambres ainsi que des logements hôteliers auxquels s'ajoutera un éventail de services destiné à répondre aux besoins spécifiques des grands évènements (par exemple des séminaires).

Le Groupe propose également de créer une activité économique en toute saison, en lien notamment avec les espaces événementiels de la ville tel que le Lydia.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Civil ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'accord de cession arrêté avec le Groupe CARDINAL IMMOBILIER et Messieurs Serge et Jérémie TRIGANO ;

CONSIDERANT l'intérêt économique et stratégique du projet hôtelier porté par le Groupe CARDINAL IMMOBILIER et Messieurs Serge et Jérémie TRIGANO ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AD 38 (pour partie) au Groupe CARDINAL et à la Famille TRIGANO, fondateurs de la Chaîne hôtelière « MAMA SHELTER », moyennant le paiement de la somme de 4 000 000 € (quatre millions d'euros) ;
 - DIT que la surface exacte cédée sera définie par le géomètre missionné par l'acheteur ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes, y compris notariés, relatifs à cette acquisition, sur la base de l'esquisse jointe à la présente ;
 - CHARGE la SCP LAFFON-MARQUELLO-AYROLLES, Notaires, demeurant à 11130 SIGEAN de représenter la commune dans cette transaction ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain FERRAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente délibération est contentieuse dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant ce tribunal ne vise pas l'annulation de la décision mais l'obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande de remboursement.



Hôtel de Ville - Bd. du 14 Juillet - B.P.5 - 66421 Le Barcarès cedex

Tél : 04 68 86 11 64 - Fax : 04 68 86 02 72 - www.lebarcares.fr



facebook.com/villebarcare



 twitter.com/villebarcares



 [instagram.com/villebarcares](https://www.instagram.com/villebarcares)



aplus.to/northbarcares

